



CAHIER DES CHARGES
VIDEO PROMOTIONNELLE
DE LA DESTINATION DES HAUTS-TOLOSANS

[Terres fortes de Garonne](#)

I) DEFINITION DU PROJET

Réalisation d'une vidéo promotionnelle de la destination touristique des Hauts Tolosans pour alimenter le site Internet www.tourisme.hautstolosans.fr et être diffusée via les réseaux sociaux, ou lors d'événements organisés par l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans, ou salon extérieur.

1.1 CONTEXTE

La communauté de Communes est située dans le nord-ouest Toulousain. Elle regroupe 29 communes, ce qui représente une population de 32000 habitants. Elle est compétente en matière de développement économique, aménagement de l'espace, déchets ménagers, tourisme, voirie, logement et cadre de vie. Elle est composée de 130 agents soumis aux règles de la fonction publique territoriale.

L'Office de Tourisme Communautaire promeut et valorise les Hauts Tolosans afin d'y faire séjourner un maximum de visiteurs. Le territoire des Hauts Tolosans regroupe 29 communes : Bellegarde-Sainte-Marie, Belleserre, Bretx, Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Daux, Drudas, Garac, Grenade, Lagraulet-Saint-Nicolas, Laréole, Larra, Launac, Le Burgaud, Le Castéra, Le Grès, Menville, Merville, Montaigut, Ondes, Pelleport, Puységur, Saint-Cézert, Saint-Paul, Thil, Vignaux.

Thématiques majeures du territoire :

- **Patrimoine** : patrimoine vernaculaire méconnu, insolite, les incontournables de la destination.
- **Gastronomie / Agrotourisme** : savoir-faire local, produits locaux, producteurs de proximité, mise en tourisme des activités agricoles, AOP de l'Ail violet de Cadours.
- **Paysages et espaces préservés** : forêts, bois, la Garonne, la Save
- **Art de vivre** : restaurants, marchés hebdomadaires.
- **Évènementiel** : festivals (Wassa'n Africa, Guitare en Save, Danses et musiques pour tous), fête de l'ail, les visites de l'été de l'Office de Tourisme.
- **Les points forts à valoriser** : Animaparc, Labyrinthe de Merville, Château de Laréole, Moulin de Brignemont, Bastide de Grenade, forêt de Bouconne, village du Castéra, Maison du Potier de Cox, centres équestres, pigeonniers)

1.2 OBJECTIFS / DEFINITION DE NOTRE BESOIN

Par le biais de cette réalisation, l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans souhaite :

- Promouvoir la destination Hauts Tolosans et valoriser son image ;
- Augmenter sa visibilité sur le web tout en favorisant l'image d'une destination touristique, vivante, au riche patrimoine culturel et naturel, mais aussi une image de destination sportive et de loisirs ;
- Mettre en scène l'expérience unique d'être touriste sur le territoire des Hauts Tolosans ;
- Créer de nouvelles ressources, qui auront vocation à être diffusées le plus largement possible sur Internet (communication cross canal).

De manière générale, le film devra être dynamique, incitatif et comporter de belles images évocatrices des atouts de la destination Hauts Tolosans. Cela pourra être traduit par des effets de montage, des effets graphiques, en cohérence avec la charte graphique et les outils multimédia de l'Office de Tourisme.

La vidéo mettra en scène la destination touristique. Il ne devra cependant pas s'agir d'une vidéo promotionnelle classique. Le candidat devra proposer un scénario original (raconter une histoire), dont l'humain sera également une composante importante.

1.3 LA CIBLE

Nos 3 cœurs de cibles :

- **Les Familles**
- **Les Séniors**
- **Les Randonneurs**

Européen, 30-50 ans, curieux, ouverts, bons-vivants. En famille, En couple, Entre amis. Conscience environnementale, aiment le terroir, la nature, l'authenticité.

1.4 CRITERES D'APPRECIATION DE LA PROPOSITION

Le jugement des offres sera fondé sur deux critères pondérés :

- le prix, à hauteur de 50 % ;
- la valeur technique (proposition de synopsis, références), à hauteur de 40 %.
- l'aspect organisationnel et logistique du projet à hauteur de 10%.

II) REALISATION DU REPORTAGE

2.1 Moyens techniques

Le tournage pourra s'effectuer aussi bien au sol, qu'à l'aide d'un drone afin de mettre en valeur des détails architecturaux ainsi que les espaces verts de la destination. Le candidat devra disposer de l'ensemble du matériel nécessaire et adapté (entre autres caméra, drone etc.) à la réalisation du reportage et du montage vidéo.

Le candidat garde à sa charge l'ensemble des frais techniques liés aux reportages et au montage vidéo, incluant sonorisation / musique libre de droit, incrustation de texte, voix off et encodage, gages de figurants (s'il y a lieu) etc. Il proposera une sélection d'au moins 3 fonds sonores différents. Le choix final appartenant à l'Office de Tourisme.

Le candidat s'engage à respecter l'arrêté relatif à « l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, modifié récemment par un arrêté du 30 mars 2017 » disponible sur www.legifrance.gouv.fr. D'autre part, le candidat devra respecter les dispositions de l'article D. 133-10 du code de l'aviation civile et de l'arrêté du 27 juillet 2005 portant application de cet article. Le candidat devra :

- Faire son affaire des formalités et déclarations liées au survol des différentes villes du territoire, de manière à ce que les communes ne soient inquiétées d'aucune manière (autorisation obtenue auprès de la DGAC etc.)
- Contracter une assurance pour l'ensemble des journées de tournage et prises de vues programmées sur la destination et en fournir une attestation à l'Office de Tourisme avant le tournage
- Assurer la surveillance de l'appareil et le manipuler avec la plus grande prudence sous peine d'être déclaré responsable de sa négligence.

2.2 Transport, hébergement et repas du candidat

Le candidat prend en charge ses frais éventuels de transport, son hébergement, ses frais de repas et son matériel vidéo dont il assume en tout état de cause tous les risques. Les accès aux différents sites touristiques de la destination seront pris en charge par l'Office de Tourisme.

2.3 Réalisation du reportage sur Site

2.3.1 Le candidat s'engage à respecter et à se soumettre aux éventuelles instructions qui lui seraient données par l'Office de Tourisme.

2.3.2 Dans la mesure du possible les images **devront être vivantes, agrémentées de figurants.**

2.3.3 Le candidat s'engage le cas échéant à faire signer par toute personne filmée un modèle d'attestation qui sera fourni par l'Office de Tourisme et remettra les attestations dûment signées à l'Office de Tourisme en même temps que les clips vidéo et les rushes (formats du rendu voir article 2.5).

2.4 Qualité des prises de vue

Toutes les prises de vues devront être de qualité professionnelle, exclusivement en format numérique. Le candidat s'engage, à cet effet, à travailler selon les règles de l'art définies comme les meilleurs usages actuels. Il s'engage également à travailler dans le respect du nom, de l'image et de la notoriété de l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans.

2.5 Livraison des images / Format du rendu

Le candidat disposera d'un délai de livraison d'une semaine après tournage pour remettre à l'Office de Tourisme les rushes et le film vidéo. L'utilisation des vidéos et des rushes du tournage appartient à la seule et entière discrétion de l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans, ce que le candidat reconnaît et accepte, s'agissant de la représentation de l'activité et de l'image de l'Office de Tourisme.

Formats du rendu des images vidéo : Images numériques (rushes et film vidéo) sur clés usb (et/ou disque dur externe selon le poids des fichiers) en deux exemplaires. Format : minimum 1920x1080 px (50images/sec), . MPEG-4.

Le reportage devra-t-être effectué entre le **01/05/2019 et le 15/06/2019**. Les dates précises seront fixées ultérieurement. La livraison du projet final est souhaitée pour le **01/07/2019**.

III) CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

3.1 Le candidat cède à l'Office de Tourisme de manière irrévocable non seulement les rushes vidéo et le film monté à partir de ces rushes (incluant la sonorisation de ce dernier), mais tous droits de propriété intellectuelle afférents à ces derniers, sans limitation de territoire, y compris tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation. Cette cession de droits couvre le monde entier.

L'Office de Tourisme aura le droit d'utiliser toutes les images vidéo sur tout support ou par tout moyen de son choix, connu ou inconnu à ce jour et notamment, sans que cette liste soit limitative, sur support informatique (site Internet, newsletters, réseaux sociaux...), audiovisuel ou multimédia (ex CDROM) ainsi que sur tout réseau de télécommunication et notamment le réseau Internet. Les images vidéo pourront ainsi être exploitées sur le site INTERNET de l'Office de Tourisme ainsi que sur des sites de partage de vidéo (par ex. Youtube) et réseaux sociaux sans nouvelle autorisation du candidat.

Le candidat autorise expressément l'Office de Tourisme à céder ou à prêter ces mêmes images et droits à des tiers notamment à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, organes de presse, guides de voyage, agences de tourisme et tours opérateurs, Fédérations sportives, Associations, milieux culturels et Institutions (Département, Région...), hébergeurs et prestataires de la destination Hauts Tolosans pour tous les supports ci-dessus désignés.

3.2 Le candidat s'interdit toute cession des images vidéo à des tiers par quelque procédé que ce soit.

IV) Ressources documentaires

- Le site internet de l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans : www.tourisme.hautstolosans.fr
- Le dossier de presse de la destination Hauts Tolosans : <https://tourisme.hautstolosans.fr/consulter-les-dossiers-de-presse>

- Magazines FlipBoard de l'Office de Tourisme des Hauts Tolosans :

<https://flipboard.com/@hautstolosans/destination-hauts-tolosans-doacuiwmy>

<https://flipboard.com/@hautstolosans/hauts-tolosans-en-famille-ij0jai5oy>

<https://flipboard.com/@hautstolosans/hauts-tolosans-gourmand-p39sgv9ty>

→ **« Moodlist » :**

- Office de Tourisme de Toulouse « Destination Toulouse, ville joyeuse et effervescente »
<https://www.youtube.com/watch?v=tqarpLU--eM>
- National Géographique « Visiter Toulouse en 60 secondes »
<https://www.youtube.com/watch?v=gRcgAZDphys>
- Leonardo Dalessandri « Watchtower of Turkey »
<https://www.youtube.com/channel/UC7-tqKAXlJSr8wOQFCAnFkg>
- So Relax Ax les thermes :
<https://www.youtube.com/watch?v=kF1ITEkH4vA>
- Bestjobers Elisa & Max « 1 MINUTE SUR LA COTE D'AZUR »
<https://www.youtube.com/watch?v=qugSM1YX6hE>
- Le film touristique "L'art de flâner" - Loches Touraine Châteaux de la Loire
<https://www.youtube.com/watch?v=l8EPE-sgmPE>
- Savoie Mont Blanc donne carte blanche à Matt Charland
<https://www.youtube.com/watch?v=2slzgmJQtKO>
- Station de Saint-Lary « Saint Lary 2018 VF »
<https://www.youtube.com/watch?v=PGJeAaw6ncc>

REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date de remise du dossier de candidature est fixée au **mercredi 10 avril 2019 à 12h.**

Possibilité d'entretien pour une présentation orale du projet le **mardi 16 avril 2019 après-midi.**

Les offres devront comporter :

- Une proposition de scénario ;
- Une ébauche des techniques envisagées pour le projet ;
- Une proposition de planning ;
- Une proposition de budget détaillé ;
- La présentation et les compétences de l'équipe mise à disposition pour le projet ;
- Des références dans le domaine.

Contact : Camille SIMON

Chargée de promotion et de communication

camille.simon@hautstolosans.fr – 05.61.82.93.85

Terres fortes de Garonne